

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

Délibération :
N° 2011_5_2

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :

Votants :

Objet : Décisions modificatives du budget

L' an deux mille onze , le mardi 31 mai à 18 h 15, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 Mai 2011

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur VIART Luc

Excusés : Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une délibération pour décisions modificatives du budget comme suit :

- **Virements de crédits** -

Recettes :

Chapitre 74 - compte 74718 : - 23 659,00 €
Chapitre 73 - compte 7323 : + 23 659,00 €

Compte 7318 : - 10 293,00 €
Compte 7311 :+ 10 293,00 €

Dépenses :

Chapitre 67- compte 673 : + 1,00 €
Chapitre 011 - Compte 60632 : - 1,00 €

Crédits supplémentaires :

Recettes :

Op 41 compte 13258 : - 8 400,00 €

Dépenses :

Op 41 compte 2315 : - 8 400,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du budget;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT